

**CONSEIL RÉGIONAL DES 14, 15 ET 16 DÉCEMBRE 2020**

**Rapport n° CR 2020-060 : Projet de budget 2021**

Titre II – Dispositions relatives aux charges

**Annexe 2 – Jeunesse, citoyenneté et vie associative (CR 2020-902)**

**Fonctionnement**

Chapitre 930 – Services généraux

Sous-section 02 – Administration générale

Code fonctionnel 021 – Conseil régional

Programme HP 021-005 – « Jeunesse et vie associative »

**Action « Semaine de l'égalité »**

**Texte de l'amendement :**

**Une action « Semaine de l'égalité » est créée et dotée de 0,5 M€ en autorisations d'engagement et en crédits de paiement.**

Le financement de cet amendement est gagé sur le chapitre 932 « Enseignement », sous-fonction 22 « Enseignement du second degré », code fonctionnel 223 « Lycées privés », programme HP223-016 « Lycées privés forfait d'externat matériel ».

**Exposé des motifs :**

**LUTTER CONTRE LES DISCRIMINATIONS, AGIR POUR L'ÉGALITÉ :**

**ORGANISER UNE SEMAINE RÉGIONALE DE L'ÉGALITÉ DANS LES LYCÉES ET LES VILLES**

Le groupe Front de gauche considère que l'échelle régionale est essentielle au développement d'actions et à leur coordination en matière d'égalité.

En effet, afin de lutter contre toutes les formes de discriminations racistes, antisémites, homophobes, sexistes..., de promouvoir l'égalité femmes-hommes, les valeurs de la République, de mettre en avant les projets menés sur les territoires et de renforcer le rôle de coordination de la Région, nous proposons que la Région coordonne de multiples actions et conférences.

En charge des lycées, la Région pourrait initier un tel moment d'échanges et de débat pour l'égalité dans tous les lycées franciliens. L'institution régionale pourrait fournir des moyens et mettre en relation des acteurs et actrices contre les discriminations et pour l'égalité avec les communautés éducatives.

Des débats, ateliers, projections, déambulations, performances, rencontres locales, expositions menées par les villes pourraient aussi être mises à l'honneur lors d'un temps fort annuel que serait la Semaine de l'égalité.

Il est aujourd'hui toujours plus nécessaire défendre les valeurs qui nous permettent de vivre ensemble, expliquer le pluralisme des opinions et des convictions, prévenir les discriminations : racisme, antisémitisme, sexisme, homophobie, etc, prévenir le harcèlement.

L'égalité, valeur républicaine cardinale, la Région doit pleinement s'engager pour la faire vivre.

**Céline MALAISE**



**CONSEIL RÉGIONAL DES 14, 15 ET 16 DÉCEMBRE 2020****Rapport n° CR 2020-060 : Projet de budget 2021**

Titre II – Dispositions relatives aux charges

**Annexe 2 – Jeunesse, citoyenneté et vie associative (CR 2020-902)****Fonctionnement**

Chapitre 930 – Services généraux

Sous-section 02 – Administration générale

Code fonctionnel 021 – Conseil régional

Programme HP 021-005 – « Jeunesse et vie associative »

**Action « Lutte contre les discriminations »****Texte de l'amendement :**

L'action « Lutte contre les discriminations » est abondée de 1,5 M€ en autorisations d'engagement et en crédits de paiement.

Le financement de cet amendement est gagé sur le chapitre 932 « Enseignement », sous-fonction 22 « Enseignement du second degré », code fonctionnel 223 « Lycées privés », programme HP223-016 « Lycées privés forfait d'externat matériel ».

**Exposé des motifs :****“POUR UNE RÉGION METOO” :****AGIR SANS FAIBLIR POUR L'ÉGALITÉ FEMMES/HOMMES ET CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES**

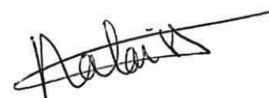
Alors que l'exécutif actuel se prévaut d'une mobilisation en faveur de l'égalité femmes/hommes et contre les violences faites aux femmes, les montants affectés aux appels à projets spécifiques à cette question continuent d'être très bas. La stagnation du montant total des dispositifs finançant ce type de projets que nous avons noté l'année dernière n'a été que très légèrement augmenté depuis l'année dernière, bien en deçà des besoins.

Le montant global s'élevait à 2,631M€ en 2015, les subventions atteignent, cette année encore, difficilement les 0.8M€ avec une ligne **crédits de paiement consommés en 2020 de seulement 0.6M€. Comment est-il possible de baisser le financement public** pour des politiques d'égalité femmes-hommes alors que la prise de conscience par notre société des inégalités et des dominations s'exacerbe et qu'elles sont de plus en plus refusées ?

L'étude récente de l'Institut national d'études démographiques consacrée aux « Violences et rapports de genre » montre que quels que soient les espaces de vie étudiés (familial, conjugal, lieux publics, travail), les femmes continuent d'être exposées durablement à un continuum des violences. Selon les chercheurs de l'Ined, « *le déclenchement des violences s'appuie sur les rapports inégalitaires et hiérarchiques au sein des différents espaces de vie, qui peuvent se cumuler ou se combiner* ». « *Les situations de violence, notamment les plus graves, ont peu changé au cours des quinze dernières années* ». **Dans ce contexte, il est impensable de ne pas accompagner financièrement le mouvement #Metoo.** Cela serait incompréhensible pour les Franciliennes et les Franciliens qui s'engagent pour l'égalité.

Le groupe Front de gauche souhaite donc abonder cette ligne à hauteur de 1,5M€ en la fléchant spécifiquement sur les « actions en faveur de l'égalité femmes/hommes ».

Céline MALAISÉ



**CONSEIL RÉGIONAL DES 14, 15 ET 16 DÉCEMBRE 2020**

**Rapport n° CR 2020-060 : Projet de budget 2021**

Titre II – Dispositions relatives aux charges

**Annexe 2 – Jeunesse, citoyenneté et vie associative (CR 2020-902)**

**Fonctionnement**

Chapitre 930 – Services généraux

Sous-section 02 – Administration générale

Code fonctionnel 021 – Conseil régional

Programme HP 021-005 – « Jeunesse et vie associative »

**Action « projets de territoires Jeunesse et développement local »**

**Texte de l'amendement :**

**L'action « projets de territoires Jeunesse et développement local » est abondée de 1,150 M€ en autorisations d'engagement et en crédits de paiement.**

Le financement de cet amendement est gagé sur le chapitre 932 « Enseignement », sous-fonction 22 « Enseignement du second degré », code fonctionnel 223 « Lycées privés », programme HP 223-016 « Lycées privés forfait d'externat matériel ».

**Exposé des motifs :**

**PROTÉGER FACE A LA CRISE SOCIALE :  
RÉPONDRE AUX BESOINS DE TOUS LES TERRITOIRES**

Si le taux d'exécution de cette enveloppe est, cette année encore, nulle (0%) en AP, il n'en reste pas moins que ce dispositif devrait pouvoir répondre à des besoins colossaux sur les territoires. La raison d'une telle sous-consommation n'est pas le manque de besoins mais une raison qui découle d'un choix politique de l'exécutif régional.

Le groupe Front de gauche considère qu'il est important que l'affectation budgétaire de 2016 (1,2M€) soit pérennisée car elle répond à de réels besoins sur l'ensemble des territoires divers de la région Île-de-France.

Compte tenu du nombre d'associations qui a vu sa subvention régionale supprimée ou baissée drastiquement depuis 2016 sans raison apparente, le taux d'exécution de cette ligne comme beaucoup d'autres lignes de ce secteur démontrent la volonté de l'exécutif actuel de ne pas soutenir, voire d'épuiser, une partie du paysage associatif francilien.

Il est essentiel que cette ligne fasse d'ailleurs l'objet d'une campagne d'information auprès des acteur·trice·s concerné·e·s afin qu'elle soit consommée intégralement dès l'année prochaine.

**Céline MALAISIÉ**



**CONSEIL RÉGIONAL DES 14, 15 ET 16 DÉCEMBRE 2020**

**Rapport n° CR 2020-060 : Projet de budget 2021**

Titre II – Dispositions relatives aux charges

**Annexe 2 – Jeunesse, citoyenneté et vie associative (CR 2020-902)**

**Fonctionnement**

Chapitre 935 – Aménagement des territoires

Sous-section 02 – Politique de la ville

Programme H 51-003 – « Actions Politique de la ville »

**Action « Actions Politique de la ville »**

**Texte de l'amendement :**

**L'action "Actions Politique de la ville" est abondée de 5 M€ en autorisations d'engagement et de 5 M€ en crédits de paiement.**

Le financement de cet amendement est gagé sur le chapitre 932 « Enseignement », sous-fonction 22 « Enseignement du second degré », code fonctionnel 223 « Lycées privés », programme HP 223-016 « Lycées privés forfait d'externat matériel ».

**Exposé des motifs :**

**"PROTÉGER FACE À LA CRISE SOCIALE":**

**DES MOYENS FINANCIERS POUR UNE POLITIQUE DE LA VILLE À LA HAUTEUR DES BESOINS**

Le budget de 2016 avait divisé par deux l'enveloppe dédiée à la politique de la ville. Celui de 2017 entérinait une baisse tout aussi conséquente, alors même que les associations financées dans le cadre de la politique de la ville étaient asphyxiées. La stagnation proposée cette année est tout aussi inconséquente compte tenu des besoins qui se sont accrus dans ces quartiers où vivent un-e Francilien-ne sur dix.

Ce niveau bas du budget est incompréhensible dans le contexte de crise sanitaire, économique et sociale qui frappe les territoires, alors que les maires dénoncent le manque de soutien financier de l'État. Le vice-président de l'AMF a lancé un cri d'alarme, rappelant que les pertes pour les communes sont évaluées à environ 6 milliards d'euros, 800 millions d'euros pour la seule Ville de Paris : face à cela, le gouvernement n'a débloqué que 630 millions pour leur venir en aide. Devant la fronde des maires, un milliard du futur plan de relance leur a finalement été consenti, mais cela reste largement insuffisant. Le levier régional de Politique de la Ville doit, dans ce contexte, retrouver des couleurs et être au rendez-vous de la relance dans les quartiers, au plus près des populations.

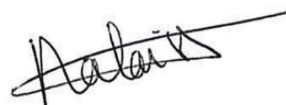
A deux reprises, le groupe Front de gauche a présenté des délibérations allant dans le sens d'une aide régionale renforcée aux associations situées en quartiers situés en « politique de la ville ». En effet, que ce soit, dans le cadre de la délibération CR 2016-16 relative au « *Plan de sauvegarde des associations franciliennes* » (octobre 2016) ou dans le « *Plan d'action en faveur des quartiers populaires, pour une région solidaire* » (CR 2017-194), les associations étaient situées au cœur des politiques publiques ambitieuses pour ces quartiers.

La ligne « *politique de la ville* » était très attendue des associations de proximité car c'est l'une des dernières portes d'entrée dans le sillon financier régional. Il faut non seulement la renforcer, mais surtout revoir les appels à projets qui s'y réfèrent sauf à vouloir couper les vivres de ces quartiers et les isoler plus encore.

Entériner un niveau financier si faible signe un arrêt de mort pour de nombreuses associations et de nombreux projets qui y sont développés, qui font office de service public et dont bénéficient les populations les plus fragiles.

C'est pourquoi nous demandons que cette ligne soit abondée à la hauteur des besoins qui sont immenses.

**Céline MALAISE**



**CONSEIL RÉGIONAL DES 14, 15 ET 16 DÉCEMBRE 2020**

**Rapport n° CR 2020-060 : Projet de budget 2021**

Titre II – Dispositions relatives aux charges

**Annexe 2 – Jeunesse, citoyenneté et vie associative (CR 2020-902)**

**Fonctionnement**

Chapitre 934 – Développement social et santé

Sous-section 40 – Services communs

Programme « Développement de la vie associative »

Programme HP40-001 – “Soutien aux réseaux solidaires, associations et bénévolat”

**Texte de l’amendement :**

**L’action « Fonds régional d’urgence et de développement de la vie associative et du bénévolat » est de nouveau créée et abondée de 5 M€ en AE et en CP**

Le financement de cet amendement est gagé sur le chapitre 932 « Enseignement », sous-fonction 22 « Enseignement du second degré », code fonctionnel 223 « Lycées privés », programme HP223-016 « Lycées privés forfait d’externat matériel ».

**Exposé des motifs :**

**“PROTÉGER FACE À LA CRISE SOCIALE” :**

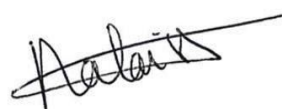
**CRÉER UN FONDS RÉGIONAL D’URGENCE ET POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA VIE ASSOCIATIVE**

Depuis le premier confinement, en mars, les associations subissent les retombées de la crise sanitaire, qui les place dans de grandes difficultés financières. Elles ne bénéficient que peu des aides de l’Etat. Alors que la France retrouvait le confinement le 30 octobre, une période de grande incertitude s’est ouverte pour les associations. L’année 2020 aura été, pour beaucoup d’entre elles, un calvaire. Selon le Mouvement associatif, 66 % des associations ont été appelées à suspendre leurs activités ou à revoir leur mode de fonctionnement au printemps. Nombre d’entre elles ne sont pas sûres de pouvoir s’adapter au nouveau coup d’arrêt de cet automne : à la rentrée, on comptait 4 000 associations employeuses menacées de disparaître et près de 30 000 associations en risque de dépôt de bilan. Au-delà d’un plan social rampant de grande ampleur, c’est aussi tout un pan de services rendus à la population, et, en premier chef, pour celles et ceux les plus touchés par la crise sociale, qui est en voie de disparition.

Dans ce contexte, le groupe Front de gauche propose un soutien renforcé aux associations afin de leur permettre de pérenniser des actions rendant service aux populations, et de continuer à tisser un lien social qui s’est profondément délité pendant les deux confinements.

Il est ainsi proposé de créer un Fonds régional d’urgence pour pallier aux besoins associatifs immédiats et pour le développement de la vie associative afin de soutenir les associations sur le long terme sans qu’elles aient besoin de passer par des appels à projet. Ce fonds sera doté de 5M€ en CP et en AE.

**Céline MALAISE**



**CONSEIL RÉGIONAL DES 14, 15 ET 16 DÉCEMBRE 2020**

**Rapport n° CR 2020-060 : Projet de budget 2021**

Titre II – Dispositions relatives aux charges

**Annexe 2 – Jeunesse, citoyenneté et vie associative (CR 2020-902)**

**Fonctionnement**

Chapitre 930 – Services généraux

Sous-section 02 – Administration générale

Code fonctionnel 021 – Conseil régional

Programme HP 021-005 – « Jeunesse et vie associative »

**Action « Centre de ressource égalité femmes / hommes – ORVF »**

**Texte de l'amendement :**

**L'action « Centre de ressource égalité femmes / hommes – ORVF » est abondée de 0,6 M€ en autorisations d'engagement et en crédits de paiement.**

Le financement de cet amendement est gagé sur le chapitre 932 « Enseignement », sous-fonction 22 « Enseignement du second degré », code fonctionnel 223 « Lycées privés », programme HP223-016 « Lycées privés forfait d'externat matériel ».

**Exposé des motifs :**

**POUR UNE RÉGION METOO :**

**AGIR CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES ET RENFORCER LE SOUTIEN AU CENTRE HUBERTINE AUCLERT**

Le 25 novembre dernier, à l'occasion de la journée internationale contre les violences faites aux femmes, l'Institut national d'études démographiques a rendu public les 500 pages de son enquête « Violences et rapports de genre ». Quels que soient les espaces de vie étudiés (familial, conjugal, lieux publics, travail), les femmes sont exposées durablement à un continuum des violences. Selon les chercheurs de l'Ined, « le déclenchement des violences s'appuie sur les rapports inégalitaires et hiérarchiques au sein des différents espaces de vie, qui peuvent se cumuler ou se combiner ». « Les situations de violence, notamment les plus graves, ont peu changé au cours des quinze dernières années », constate amèrement toute l'équipe de recherche, pour qui la reconnaissance de la parole des victimes n'est pas encore assez forte. Pour elle, prévention des violences durant l'enfance et moments déclencheurs des violences conjugales (grossesses, naissances, chômage, retraite) doivent être intégrés dans les dispositifs de prévention et de prise en charge.

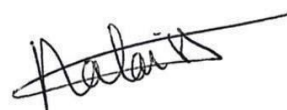
Dans ce contexte, il est urgent d'agir auprès des associations qui ne cessent depuis des années de lancer des alertes aux pouvoirs publics. L'explosion du nombre d'appels au standard du 3919 est la preuve qu'il est nécessaire de communiquer, d'informer et d'accompagner les femmes victimes de violences masculines. À l'occasion de son extension 24 heures sur 24, la ligne d'écoute nationale violences femmes va faire l'objet d'un marché public pour une mise en concurrence. Ceci inquiète, à juste titre, les associations de lutte contre les violences faites aux femmes qui craignent une fragilisation des services rendus. La privatisation de ce service est complètement injustifiée étant donné qu'il n'entre pas dans le champ de la concurrence. Le risque est une réduction des appels pour en augmenter le nombre au détriment de la qualité de la prise en charge des femmes. La mise en concurrence de la ligne d'écoute nationale comporte un risque de privatisation d'une mission sociale et d'un dispositif d'intérêt général. Nous nous opposons à cette privatisation comme l'exécutif régional qui a pris une position claire à ce sujet. Toutefois, le soutien régional ne peut pas se limiter à une prise de position, la Région doit agir notamment avec l'ensemble de ses leviers dont financiers pour garantir le maintien du 3919 avec une gestion par Solidarité Femmes (FNSF) et un élargissement de sa ligne d'appel et d'orientation 7 jours sur 7 et 24h/24.

Le travail du Centre Hubertine Auclert et de l'Observatoire régional de lutte contre les violences faites aux femmes est essentiel et reconnu par toutes et tous. Ses actions de sensibilisation, d'information, de formation, de mise en commun du travail mené par les associations ou les collectivités locales membres... sont plébiscitées. Ses missions et ses prérogatives ne cessent d'augmenter notamment à la demande de l'exécutif régional. Ainsi, le CHA va se voir confier l'organisation des modules de formation et de sensibilisation aux « violences faites aux femmes » à destination des agents des forces de l'ordre.

C'est un élément extrêmement positif toutefois, afin que le travail de qualité mené par le Centre Hubertine Auclert puisse perdurer, ses moyens notamment en termes de personnel doivent augmenter. Pour que son travail soit diffusé plus largement, que ses actions soient décuplées et puissent toucher toutes les Franciliennes et notamment les plus jeunes, il est nécessaire que le soutien régional alloué au Centre Hubertine Auclert augmente.

C'est le sens de cet amendement.

**Céline MALAISE**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Céline Malaisé', written in a cursive style with a long horizontal stroke extending to the right.

**CONSEIL RÉGIONAL DES 14, 15 ET 16 DÉCEMBRE 2020**

**Rapport n° CR 2020-060 : Projet de budget 2021**

Titre II – Dispositions relatives aux charges

**Annexe 2 – Jeunesse, citoyenneté et vie associative (CR 2020-902)**

**Fonctionnement**

Chapitre 934 – Développement social et santé

Sous-section 40 – Services communs

Programme « Développement de la vie associative »

Programme HP40-001 – “Soutien aux réseaux solidaires, associations et bénévolat”

**Texte de l'amendement :**

**L'action « Emplois de solidarité locale » est créée et abondée de 45 M € en AE et en CP**

Le financement de cet amendement est gagé sur le chapitre 932 « Enseignement », sous-fonction 22 « Enseignement du second degré », code fonctionnel 223 « Lycées privés », programme HP223-016 « Lycées privés forfait d'externat matériel ».

**Exposé des motifs :**

**“PROTÉGER FACE À LA CRISE SOCIALE” :**

**CRÉER 1 500 EMPLOIS AIDÉS DE SOLIDARITÉ LOCALE POUR LE MONDE ASSOCIATIF**

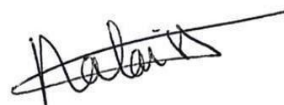
L'Île-de-France est touchée de plein fouet par les destructions d'emplois dues à la crise sanitaire : le chômage y grimpe de 14 % en un an, contre 9,5 % au niveau national. Sans compter le chômage partiel ni les demandeurs d'emploi qui ne sont plus indemnisés. Une situation qui va encore empirer avec le reconfinement, plongeant des milliers de nouvelles familles dans la pauvreté et plus encore dans la pauvreté.

Dans ce contexte, pour redynamiser la politique régionale de l'emploi, répondre aux besoins d'emplois associatifs dans les territoires fragilisés de notre Région, et contrer le plan social aussi massif que silencieux infligé par le manque “d'aides covid” au monde associatif, il est indispensable de pérenniser des actions rendant service aux populations, qui tissent du lien social, tout en assurant la création et la conservation d'emplois locaux et non-délocalisables.

Face aux conséquences de la suppression des emplois tremplins par la droite régionale, dès 2016, et des contrats aidés par le gouvernement Macron, dès 2017, pourtant socialement utiles, en plus de garantir un emploi aux Franciliens en difficulté, la Région doit changer de cap. La fin des contrats aidés ayant déjà supprimé 77 000 emplois et mis 55 000 personnes au chômage, il est nécessaire que la région intègre cette donnée dans la construction de son soutien nécessaire à l'emploi.

Dans la continuité de la délibération portée par le groupe Front de gauche pour un plan d'urgence pour les quartiers populaires suite à l'appel de Grigny et en tenant compte des urgences sociales, cet amendement propose de créer 1 500 « emplois de solidarité locale » qui seront financés par la Région à hauteur de 7.5 M€ en CP et en AE.

**Céline MALAISE**





**CONSEIL RÉGIONAL DES 14, 15 ET 16 DÉCEMBRE 2020**

**Rapport n° CR 2020-060 : Projet de budget 2021**

Titre II – Dispositions relatives aux charges

**Annexe 2 – Jeunesse, citoyenneté et vie associative (CR 2020-902)**

**Fonctionnement**

Chapitre 930 – Services généraux

Sous-section 02 – Administration générale

Code fonctionnel 021 – Conseil régional

Programme HP 021-005 – « Jeunesse et vie associative »

**Action « Accès aux droits fondamentaux »**

**Texte de l'amendement :**

**L'action « Accès aux droits fondamentaux » est créée et dotée de 1 M€ en autorisations d'engagement et en crédits de paiement.**

Le financement de cet amendement est gagé sur le chapitre 932 « Enseignement », sous-fonction 22 « Enseignement du second degré », code fonctionnel 223 « Lycées privés », programme HP223-016 « Lycées privés forfait d'externat matériel ».

**Exposé des motifs :**

**POUR UNE RÉGION QUI PROTÈGE :  
CRÉATION D'UNE LIGNE « ACCÈS AUX DROITS FONDAMENTAUX »**

Le groupe Front gauche considère que la Région doit favoriser l'ensemble des initiatives locales qui impliquent les habitant·e·s dans la construction du « vivre-ensemble » et en particulier des maisons de justice et du droit, première porte d'entrée dans une citoyenneté pleine et entière.

L'accès aux droits fondamentaux, parmi lesquels les droits juridiques, fonde la place de l'individu dans la société. C'est par une sensibilisation plus large à ces droits que se développe la culture de l'égalité, et que pour chacun les possibilités d'agir sur son quotidien et celui de son quartier sont clarifiées. Pour que les populations des quartiers populaires sortent du rapport de « victimisation » dans lequel beaucoup les enferment, il faut (ré)instaurer le pouvoir d'agir, et le recours au droit. Faire vivre la République, ses principes et ses valeurs, passe par la maîtrise des droits par tous les citoyens. Ce n'est pas se faire gorge chaude d'un affichage des principes républicains, c'est agir pour les faire vivre.

C'est pourquoi nous demandons qu'une ligne « *Accès aux droits fondamentaux* » soit créée et dotée de 1 M€ afin de répondre à ces objectifs.

**Céline MALAISE**

